

FICHE DE PRE-INSCRIPTION 2023-2024

Classe (cocher la case) : 4^{ème} option Cheval 3^{ème} option Cheval
 4^{ème} option Orientation 3^{ème} option Orientation
 CAPa1 – CAPa2 – 2^{nde} Pro – 1^{ère} Bac Pro – Terminale Bac Pro

Statut : (cocher la case) : Interne Demi -Pensionnaire

NOM (élève) : Prénoms : 1..... / 2.....
 Date de naissance : / / Ville de naissance Département - CP:
 Tél. mobile (élève) : / / / / email (élève) :@.....

NOM / Prénom (père) :
 Adresse :
 Tél. fixe : / / / / Tél. mobile : / / / / email :@.....
 Profession :

NOM / Prénom (mère) :
 Adresse :
 Tél. fixe : / / / / Tél. mobile : / / / / email :@.....
 Profession :
 Nom et adresse de l'entreprise :

LIEU DE RESIDENCE DE L'ELEVE Chez les parents chez le père - tuteur légal chez la mère - tutrice légale
 Autre(s) à préciser (membre de la famille, foyer, famille d'accueil etc...) et adresse :
 Tél. fixe : / / / / Tél. mobile : / / / / e.mail :@.....

ETUDES ANTERIEURES DE L'ELEVE :

Etablissement :	Année :	Classe :
.....	2022/2023
.....	2021/2022

LA DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION sera validée à réception (par voie postale uniquement) de ce formulaire complété et signé

RECTO ET VERSO accompagné des éléments suivants :

- Bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestres (ou semestre 2022/2023) et les 3 bulletins 2021/2022
- 2 chèques -libellés au nom de la MFR ST SYMPHORIEN/HEDE
 - 40 € pour l'adhésion à l'association MFR (encaissé à réception du dossier d'inscription)
 - 100 € pour les arrhes d'inscription (encaissé en juillet).
- notification MDPH (situation d'accompagnement AVS)

A réception de ces documents, un courrier de confirmation d'inscription vous sera envoyé sous 3 semaines. Le dossier administratif complet sera adressé, par voie postale, courant juin.

Je soussigné (e), Nom et Prénom :, agissant en qualité de père – mère – tuteur ⁽¹⁾ déclare inscrire et m'engage à faire participer à toutes les sessions de formation et tous les stages prévus dans le cadre de la formation par la MFR de ST SYMPHORIEN.

Fait à ST SYMPHORIEN, le 2023

Les parents /ou tuteur légal
 Nom / Prénom :

La Directrice
 Virginie MALLE

(1) Rayer la mention inutile

MODALITES FINANCIERES 2023-2024

	Adhésion Association	Arrhes d'inscription	FRAIS de SCOLARITE		MONTANT ANNUEL <u>TOUT COMPRIS</u> *	
			INTERNAT	DEMI-PENSION		
			<u>Forfait incluant</u> - Hébergement et Restauration - Documents pédagogiques - Cours d'Equitation et/ou travaux pratiques - Séjour d'études - Visites pédagogiques - Sorties loisirs en veillée (internat) - Assurance « accident du travail »			
4 ^{ème} /3 ^{ème}	40 €	100 €	2020 €	1670 €	2160 €	1810 €
CAPA Métiers de l'Agriculture	40 €	100 €	1950 €	1600 €	2090 €	1740€
Bac Professionnel (2 ^{nde} -1 ^{ère} -Terminale)	40 €	100 €	2320 €	1970 €	2460 €	2110 €

Les navettes du lundi et vendredi sont proposées gratuitement depuis les arrêts de bus (La Baussaine et Bel Air à St Symphorien) et la gare de Combourg.

* Sauf passage des galops : 20-30 €/galop/jeune - (Prévoir une licence d'équitation).

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

- Effectuer une simulation auprès du secrétariat de la MFR (fournir votre avis d'imposition 2022 (sur revenus 2021)) et remplir un dossier de bourses à la MFR. Ce dossier devra être envoyé complet, avec accusé réception, avant le 1^{er} septembre 2023 (délai de rigueur).

Ou - Déposer une demande de bourses au collège ou lycée d'origine et fournir la notification d'attribution pour la rentrée 2022.

Le montant estimé est déduit en totalité du montant annuel de la pension scolarité et le solde est payable en 10 mensualités de septembre 2023 à juin 2024.

A noter : Si le dossier de bourses est accepté, les internes bénéficient d'une prime d'internat et une prime d'équipement est ajoutée, la 1^{ère} année d'entrée dans notre établissement (en 4^{ème} ou 3^{ème} – en CAPa 1 – en 2^{nde} ou en 1^{ère}).

ANNULATION, RESILIATION

L'inscription peut être annulée ou résiliée par lettre recommandée :

- a) Dans les 7 jours après la remise du dossier d'inscription signé. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée, y compris les arrhes d'inscription.
- b) Avant la rentrée scolaire et passé le délai de 7 jours, l'annulation entraînera la perte définitive des arrhes d'inscription et d'adhésion.
- c) A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire et passé le délai de 7 jours : tout mois commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève aux cours.
- d) En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

Je soussigné (e), **Nom et Prénom** :

agissant en qualité de père – mère – tuteur ⁽¹⁾ m'engage à payer l'intégralité des frais d'inscription et de scolarité.

MODALITES DE PAIEMENT :

Les frais de scolarité sont payables en 10 ECHEANCES DE SEPTEMBRE A JUIN INCLUS par prélèvements automatiques mensuels

(Joindre un RIB avec cette fiche)

soit le : (cocher la case de votre choix) 5 du mois 10 du mois 15 du mois

L'établissement se réserve le droit de facturer les frais pour tout prélèvement impayé que la banque nous imputerait.

Fait à ST SYMPHORIEN, le 2023

Les parents ou le tuteur légal,
NOM – Prénom :

La Directrice
Virginie MALLE

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile